

TERMES DE REFERENCE

Termes de Références pour le recrutement des consultants individuels relatifs aux enregistrements des ménages bénéficiaires [du programme Transfert Monétaire Conditionnel (TMC) Betafo - financement PURSAPS-, dans le cadre de basculement vers le programme Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH)]- financement FSS et programme Let Us Learn (LUL) financement UNICEF, mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Contexte du basculement des ménages bénéficiaires du programme TMC (PURSAPS) vers le programme TMDH (FSS)

Le Projet d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et la Protection Sociale (PURSAPS) est un projet du Gouvernement Malagasy financé par la Banque Mondiale. Les interventions du PURSAPS s'inscrivent dans la mise en synergie des activités de deux agences d'exécution : le Programme National de Bassins Versants et Périmètres Irrigués (PN-BVPI) et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) pour l'obtention de résultats rapides.

Le FID intervient dans le projet PURSAPS par la mise en œuvre de la composante B déclinée en (i) Programme pilote de Transfert Monétaire Conditionnel (TMC) mise en œuvre dans le district de Betafo) et (ii) des activités Argent Contre Travail (ACT) dans les zones ciblées. Mise en œuvre au niveau des 54 Fokontany dans 8 communes de Betafo, le programme pilote TMC a pour finalité de transférer bimestriellement un appui monétaire à des ménages pauvres et vulnérables afin (i) d'améliorer l'état nutritionnels des enfants moins de 5 ans, (ii) de les inciter à scolariser leurs enfants âgés de 6 à 12 ans et de réduire la déscolarisation et la déperdition scolaire. La durée du programme pilote est de 3 années scolaires (2014/2015, 2015/2016, et 2016/2017). Un reliquat de financement a permis de financer trois transferts additionnels (octobre 2017 à février 2018).

Parallèlement, le FID met aussi en œuvre un autre programme de Filets Sociaux de Sécurité (FSS) financé par la Banque Mondiale et un programme « Let Us Learn » (LUL) financé par l'UNICEF du programme TMC.

A travers les différents ciblage réalisés au niveau des districts d'intervention du programme TMDH (financement FSS), il a été relevé que l'objectif requis dans le document de projet (PAD) en termes du nombre des ménages bénéficiaires n'est pas atteints. En conséquence, le basculement des ménages du programme TMC vers le programme TMDH et LUL a été retenu parmi les stratégies de complémentarité à adopter par le FID.

Sous composante TMDH :

Le TMDH est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 12 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- Appuyer l'intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
- Promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.

Programme LUL :

Le programme LUL est un transfert conditionnel qui cible (i) les adolescents en âge d'aller au collège et/ou en CM2/T5 et qui ont moins de 18 ans, (ii) ceux qui ont abandonné le collège l'année scolaire précédente. Le programme prendra les mêmes ménages éligibles pour le programme TMDH. L'objectif du programme de transferts social « Let Us Learn » est de promouvoir la transition des adolescents du niveau primaire au collège (passage de la classe 7ème-CM2- à la 6ème). En fournissant des revenus supplémentaires aux familles, le programme compte appuyer l'intégration et maintenir les garçons et les filles dans le système jusqu'à l'achèvement du niveau collège ; en outre le maintien des filles dans le système scolaire est un facteur qui diminue leur probabilité de tomber enceinte ou de se marier trop tôt.

Ce présent Termes de Références entre dans le cadre du recrutement des consultants individuels pour la réalisation des prestations relatives :

- (i) à l'enregistrement des ménages TMC en ménages TMDH, répondant aux critères en vigueur ;
- (ii) à l'enregistrement des ménages TMC qui répondent aux critères d'éligibilité de LUL, y compris les ménages TMC déjà sortis du programme en raison de la réussite de leurs enfants aux examens CEPE/6^{ème}.

Le FID fait appel à des consultants individuels possédant les qualifications et les expériences requises pour mener les enregistrements, les distributions des livrets et des contrats. Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à sa procédure mise en vigueur.

La région, district, communes et fokontany concerné par le basculement sont présentés dans le tableau qui suit. Les interventions des consultants sont réparties dans les fokontany concernés.

Tableau 1 : La région, district, communes et fokontany d'intervention de cette consultation

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
VAKINANKARATRA	BETAFO	BETAFO	MIARAMAMINDRA
			ANDRIAMASOANDRO
			AMBOHIPIHAONANA
			AMBOHIMANANA
			ATSINANATSENA II ATSIMOTSENA
			SOAMIAFARA VAKINIFASINA
			AMBOHIAMBO
			AVARATSENA

			MAHAMASINA
			ATSINANATSENA I AMBODIFARIHY
			ANKAZOBE
			ANDRIAMBOROMANGA
			AMBOHINAORINA
		INANANTONANA	AMBATOMAINTY
			AMPARIHIMBOAHANGY
			BEMASOANDRO
			ANDROFIA
			ANTANETY SUD
			INANANTONANA
		TRITRIVA	MIANTSOARIVO
			IAVONARIVO
			ANTANETIVORY
			TRITRIVA
		SOAVINA	MORARANO
			MAROLAONA
			ANTANETY
			AMBOHITSARA
			SOAVINA
		ANTOHOBE	MASOANDRONARIVO
			KOROSOVOLA
			AMBOHIMAHATSINJO
			MATIELONA
			SOAVINA II
			ANTOHOBE
		AMBOHIMASINA	AMBOHITRAIVO OUEST
			ANDRANOMANJAKA
			SOANIERANA
			BELANITRA
			AMBOHIJANAHARY SUD
			ANTSOMANGANA
			AMBOHIBARY
			AMBOANJOBE
			AMBOHIMASINA
		ALAKAMISY ANATIVATO	SOAVINA BELANITRA
			IMANJA
			SOAMANANDRARINY
			AMPAMELOMANA
			IAKARINA
			AMBALAKATRA

			ANTOVONTANY ANJANAMASY
			ALAKAMISY ANATIVATO
		ANTSOSO	FARAVATO
			AMBATOMBANO
			ANTSOSO

Le présent Termes de référence¹ décrit les objectifs et les activités attendus des Consultants individuels relatifs aux enregistrements des ménages bénéficiaires du Programme TMDH et LUL.

A. OBJECTIFS

Les objectifs de la mission confiée par le FID aux consultants individuels sont de :

- identifier les ménages bénéficiaires du TMC actuels qui basculeront en ménages bénéficiaires TMDH sur la base des listes fournies par l'équipe du FID ;
- identifier les ménages TMC qui répondent aux critères LUL (ayant des enfants en collège) sur la base des listes fournies par l'équipe du FID ;
- identifier les ménages sortis de programme TMC dûs à la réussite de leur enfant aux examens de CEPE, durant les années scolaires entre 2014 à 2017, sur la base des listes fournies par l'équipe du FID ;
- collecter les informations relatives (i) à l'état civil des ménages, (ii) aux informations de tous les enfants en charge, (iii) aux informations scolaires des enfants en âge scolaires ;
- assurer la formation des ménages enregistrés sur leurs droits, leurs responsabilités, la coresponsabilité, le montant et le mécanisme du transfert, le renforcement de la reprise et de l'importance des mesures d'accompagnement ;
- effectuer respectivement la transcription de toutes ces informations dans les livrets TMDH et LUL et la prise de photo du chef de ménage, son conjoint et éventuellement le récepteur solidaire ;
- assurer la réalisation des signatures et la distribution des livrets et contrats auprès des bénéficiaires.

1. Prestations

i. Localités de prestation :

Les Fokontany avec leur commune de rattachement sont présentés dans le tableau ci-après :

¹Les prestataires, dans la réalisation de leurs mandats, doivent se référer aux manuels d'opérations et aux formations lesquels décrivent les différentes étapes des processus

Tableau 2 : Localités de prestation

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
VAKINANKARATRA	BETAFO	BETAFO	MIARAMAMINDRA
			ANDRIAMASOANDRO
			AMBOHIPIHAONANA
			AMBOHIMANANA
			ATSINANATSENA II ATSIMOTSENA
			SOAMIAFARA VAKINIFASINA
			AMBOHIAMBO
			AVARATSENA
			MAHAMASINA
			ATSINANATSENA I AMBODIFARIHY
			ANKAZOBE
			ANDRIAMBOROMANGA
			AMBOHINAORINA
			INANANTONANA
		AMPARIHIMBOAHANGY	
		BEMASOANDRO	
		ANDROFIA	
		ANTANETY SUD	
		INANANTONANA	
		TRITRIVA	MIANTSOARIVO
			IAVONARIVO
			ANTANETIVORY
			TRITRIVA
		SOAVINA	MORARANO
			MAROLAONA
			ANTANETY
			AMBOHITSARA
			SOAVINA
		ANTOHOBE	MASOANDRONARIVO
			KOROSOVOLA
			AMBOHIMAHATSINJO
			MATIELONA
			SOAVINA II
			ANTOHOBE
		AMBOHIMASINA	AMBOHITRAIVO OUEST
			ANDRANOMANJAKA
			SOANIERANA

			BELANITRA
			AMBOHIJANAHARY SUD
			ANTSOMANGANA
			AMBOHIBARY
			AMBOANJOBE
			AMBOHIMASINA
		ALAKAMISY ANATIVATO	SOAVINA BELANITRA
			IMANJA
			SOAMANANDRARINY
			AMPAMELOMANA
			IAKARINA
			AMBALAKATRA
			ANTOVONTANY ANJANAMASY
		ANTSOSO	ALAKAMISY ANATIVATO
			FARAVATO
			AMBATOMBANO
			ANTSOSO

ii. Activités à mener par le consultant de ciblage communautaire

Les activités à mener par le consultant de ciblage communautaire sont :

- Enregistrement des bénéficiaires :
 - Ménages répondant aux critères TMDH,
 - Ménages TMC ayant des enfants en classe de CM2 ; ménages sortie de programme TMC dont les enfants étudient dans les collèges ou centre de formation professionnel ;
 - Ménages TMC ayant des enfants de moins de 18 ans, ayant réussi leur CEPE et étudiant dans les collèges ou centres de formation professionnels
- Prise de photos du chef de ménage, son conjoint et éventuellement du receveur solidaire des transferts ;
- Formation des ménages sur les droits, responsabilités, coresponsabilités, montant du transfert et mécanisme de transferts, le renforcement de la reprise et de l'importance des mesures d'accompagnement ; ;
- Remplissage des livrets des bénéficiaires ;
- Saisies des données des bénéficiaires mis à jour suivant les canevas et/ou consignes prédéfinis (sur Excel et MIS)
- Signature, remise des livrets et contrats signés auprès des bénéficiaires
- Livraison au FID des produits suivants conformément aux canevas prédéfinis : l'exemplaire des contrats signés des bénéficiaires ; fiches d'enregistrement et outils d'enregistrements selon canevas.

2. Résultats et produits attendus

Tableau 3 : Les activités et résultats attendus

Activités	Résultats attendus	Produits (à livrer)
Enregistrement des bénéficiaires	Liste des bénéficiaires établie	Rapport enregistrement Liste des bénéficiaires (en version physiques et électroniques suivant canevas) Listes des nouveaux bénéficiaires TMDH/LUL inscrit dans la base de données MIS utilisé par le FID
Dispatch des livrets et contrats des bénéficiaires	Tous les ménages bénéficiaires ont reçu leur livret et leur contrat sont distribués	Rapport final Liste des bénéficiaires ayant reçu leurs livret et Contrat 2 ^{ème} exemplaire des contrats des bénéficiaires émargés

Remarque : se référer aux données particulières article 41.2 pour le délai de remise des livrables

3. Durée de la prestation et de la mission :

60 jours (hors approbation des livrables) étalés sur trois (3) mois à compter de la date de mise en vigueur

4. Rapports

Le consultant présente un rapport d'enregistrement et un rapport final, détaillant ses prestations dans chaque fokontany de ses zones d'intervention. Les rapports seront livrés en version papier et électronique dont le premier sera livré après l'enregistrement des ménages et le second après le dispatch des contrats et livrets.

Le rapport d'enregistrement doit comporter :

- Les indicateurs suivants : le nombre de ménages enregistrés, le nombre de livrets remplis, l'état émargés des indemnités des CPS sur l'enregistrement, nombre des présents lors de l'AG de formation
- Les problèmes et solutions prises, les recommandations pour améliorer le processus d'enregistrement
- Les photos des principaux évènements,
- Les produits requis : liste des bénéficiaires enregistrés sur support physique et numérique suivant canevas, liste des nouveaux bénéficiaires TMDH/LUL exportés dans MIS

Le rapport final doit comporter : le déroulement de l'enregistrement, du dispatch du contrat, les problèmes et solutions prises, les recommandations pour améliorer le processus d'enregistrement jusqu'au dispatch, le nombre des contrats dispatchés, l'état élargé des indemnités des CPS sur le dispatch

5. Suivi et évaluation de la prestation du consultant

Outre les activités de suivi menées par le FID, la prestation du Consultant fera l'objet d'une évaluation conduite par le FID afin d'apprécier la qualité et la performance du Consultant.

Qualifications requises

Le Consultant devra avoir la qualité de Socio-organisateur, avec au moins un diplôme de bacc+3 en sciences sociales ou en communication ou équivalent, avec une très bonne expérience en socio organisation ou en mobilisation sociale ou communautaire et surtout une très bonne expérience en enquête ménage pour assurer l'opération de dénombrement.

Autres qualités demandées au consultant :

- Connaissances et expériences des districts d'intervention (serait un atout)
- Expériences en milieu rural malgache ;
- Une aisance relationnelle et une grande capacité de communication ;
- N'ayant aucun engagement, disponibilité continue du début jusqu'à la fin de la mission ;
- En parfaite santé, apte à faire des déplacements dans des zones reculés (marche à pied de longue distance) ;
- Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte locale.
- Aisance dans la manipulation du tableur Excel (serait un atout)

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des activités TMDH/LUL au niveau des fokontany et le contenu des rapports

Désignation des activités TMDH-LUL	Eléments des rapports, pour chaque étape	Rapport
1. AG d'information des bénéficiaires TMC sur le programme TMDH/LUL	Problèmes rencontrés et solutions apportées pour chaque étape - Les recommandations - Les photos des évènements marquants des diverses étapes	Rapport d'enregistrement : le nombre de ménages enregistrés, le nombre de livrets remplis, les problèmes et solutions prises, nombre de CPS indemnisés, fiche de présence AG d'information.
2. Enregistrement, prise de photos, signature des livrets et contrats des bénéficiaires, envoi au FID		Les recommandations pour améliorer le processus d'enregistrement, les photos des principaux évènements.
3. Saisie des informations sur MIS		Produits requis :
4. Dispatch des livrets et des contrats des ménages bénéficiaires		Liste des bénéficiaires enregistrés sur support physique et numérique.
		Livrets des bénéficiaires bien remplis et signés, photos du chef de ménage, son conjoint, et éventuellement du récepteur solidaire Rapport final : nombre des livrets et contrat dispatché, problèmes et solutions prises, nombre de CPS indemnisés